



REPUBLIQUE TOGOLAISE

INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES AU TOGO

PROJET D'APPUI A L'INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES AU TOGO

SECRETARIAT TECHNIQUE DE L'ITIE-TOGO

IMPUTATION BUDGETAIRE : Budget de l'Etat togolais Compte (ITIE/Trésor public n°683)

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° 001/2020/AMI/ITIE/PRMP (SERVICES DE CONSULTANT-SELECTION D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL)

RECRUTEMENT DE CONSULTANT INDEPENDANT POUR L'ELABORATION DU RAPPORT ITIE 2019

1. La présente sollicitation de manifestations d'intérêt s'inscrit dans le cadre de la mission de l'ITIE TOGO ; mission qui consiste à élaborer chaque année un rapport sur les paiements et les recettes issus de l'exploitation des ressources naturelles au Togo.
2. Au nom du gouvernement, du Conseil National de Supervision de l'ITIE-Togo et du Comité de Pilotage de l'ITIE-Togo, le Secrétariat technique de l'ITIE-Togo conformément à l'article 20 du décret n°2010-024/PR du 30 mars 2010, recherche un cabinet compétent et crédible, libre de tout conflit d'intérêts, pour fournir des services d'Administrateur Indépendant conformément à la Norme ITIE. Aussi, l'ITIE-Togo a-t-elle obtenu dans le cadre de ses activités, des fonds du budget général de l'Etat, afin de financer la mise en œuvre du processus ITIE, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de services de prestations intellectuelles relatif à l'élaboration du rapport ITIE exercice 2019.
3. Les services consistent notamment à :
 - ✓ Effectuer une étude de cadrage pour éclairer la décision du Groupe multipartite sur le périmètre d'application du Rapport ITIE portant sur l'année 2019 ;



- ✓ Réaliser (faire) un état des lieux sur le processus de Divulgence Systématique des Données ITIE ;
 - ✓ Ressortir à partir des recommandations du rapport 2017 et 2018, les progrès et les défis permettant de passer à la déclaration par projet pour le rapport ITIE 2019 ;
 - ✓ Collecter, analyser et concilier les données portant sur l'année 2019 ;
 - ✓ Préparer le Rapport ITIE, ainsi que les fichiers de données connexes, pour l'année 2019 conformément à la Norme ITIE.
4. Le rapprochement des paiements des entreprises et des revenus du gouvernement doit être entrepris par un Administrateur Indépendant qui doit appliquer les normes professionnelles internationales. L'une des Exigences de l'ITIE est que l'Administrateur Indépendant soit perçu par le Groupe multipartite comme étant crédible, digne de confiance et compétent sur le plan technique. Les soumissionnaires doivent suivre (et montrer comment ils appliquent) les normes professionnelles adéquates pour le rapprochement ou les procédures convenues lors de la préparation de leur Rapport. Ainsi, l'Administrateur Indépendant doit :
- ✓ Faire preuve d'expertise et d'expérience dans les secteurs pétrolier, gazier et minier au Togo ;
 - ✓ Faire preuve d'expertise en matière de comptabilité, d'audit et d'analyse financière ;
 - ✓ Avoir des références relatives à un travail similaire. Une expérience antérieure sur les déclarations ITIE constitue un atout ;
 - ✓ Faire preuve de compétences techniques et financières, y compris des connaissances et une expérience dans les domaines de la transparence et de la gouvernance, des finances publiques et de la responsabilité financière, et du dialogue avec des parties prenantes multiples ;
 - ✓ Faire état d'une expérience d'au moins dix (10) années dans le domaine de l'audit et justifier d'une expérience vérifiable dans la production des rapports de réconciliation ITIE appréciés positivement dans le rapport d'un validateur du processus ITIE ;
 - ✓ Avoir une bonne compréhension de la structure de l'industrie extractive et des mécanismes de paiements par les industries extractives et de recouvrements des recettes par l'Etat ;

- ✓ Avoir une expérience et une connaissance approfondie de la fiscalité minière, des conventions et accords miniers, des systèmes de statistique de la comptabilité publique et privée prévalant en Afrique francophone (Plan comptable OHADA), des normes d'audit internationales ;
 - ✓ Disposer d'une équipe compétente pour assurer la mission ;
 - ✓ Fournir les preuves en compétences requises pour effectuer la mission.
5. Afin de garantir la qualité et l'indépendance de l'exercice, les Administrateurs Indépendants sont tenus, dans leur proposition, de divulguer tout conflit d'intérêts potentiel ou avéré, ainsi que des commentaires sur la manière dont de tels conflits peuvent être évités.
 6. La mission doit débiter le **01 septembre 2020** et se conclure par la finalisation du Rapport ITIE avant le **26 décembre 2020**.
 7. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour la prestation des services décrits ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services.
 8. Les candidatures seront évaluées sur la base des critères ci-après¹ :
 - La nature des activités du candidat et le nombre d'années d'expérience : 10 points ;
 - Les qualifications du candidat dans le domaine des prestations : 15 points ;
 - Les références du candidat concernant l'exécution de marchés analogues : 35 points ;
 - L'organisation technique et managériale du cabinet : 15 points ;
 - Les qualifications générales et le nombre de personnels professionnels : 25 points.
 9. Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas 15 Pages.
 10. Une liste de candidats² présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'Autorité contractante ; ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode de sélection sur la base de la qualité technique et du montant de la proposition (sélection qualité-coût).

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous : Secrétariat technique de l'ITIE-Togo : 4412 Bvd Jean Paul II ; 08 B.P. 8288 ; Téléphone +228 22 26 89 90, email : info@itietogo.org, et aux heures suivantes de 8 heures 00 à 15 heures jour ouvrable, ou consulter la version électronique du dossier d'appel à manifestation d'intérêt sur le site internet du Secrétariat technique, www.itietogo.org.

12. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-après Secrétariat technique de l'ITIE Togo : 4412 Bvd Jean Paul II ; 08 B.P. 8288 ; Téléphone +228 22 26 89 90 email : info@itietogo.org et aux heures suivantes de 8 heures 00 à 15 heures, jour ouvrable, **au plus tard le mardi 30 juin 2020.**

Lomé, le 11 JUIN 2020

La Personne Responsable des Marchés Publics



Didier Kokou AGBEMADON
Didier Kokou AGBEMADON
Coordonnateur national de l'ITIE-Togo